

PROGRAMME DE FORMATION DU BPJEPS Animation Sociale

1) Public visé par la formation et prérequis :

La formation du BPJEPS AS s'adresse à tous les publics majeurs afin de devenir :

- animateur (trice) social(e),
- médiateur (trice),
- animateur (trice)/médiateur (trice).

Les prérequis sont :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

2) Objectifs de la formation :

L'animateur social exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique d'animation sociale :

Il prend en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics, les valeurs et les rôles qui lui sont liés.

Il apprécie les potentialités des personnes concernées par son action d'animation.

Il définit des modes d'intervention adaptés à son public.

Il encadre les groupes dans le cadre de ses animations.

Il évalue les effets de son animation sur les publics.

2- Il encadre des activités d'animation sociale :

Il conçoit un projet d'animation sociale.

Il participe à la mise en œuvre de partenariats locaux.

Il réalise de manière autonome des animations sociales.

Il met en œuvre des situations facilitant la mise en relation des personnes et des groupes.

Il met en œuvre une action d'animation en vue du développement de l'expression et de la relation sociale.

Il soutient l'émergence de projets à caractère individuel ou collectif.

Il participe à un processus global de maintien des capacités relationnelles et sociales de la personne.

Il participe à un processus de maintien ou de développement de l'autonomie physique et psychologique de la personne ;

Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation sociale :

Il participe à la gestion et à la promotion des activités de la structure.

Il communique sur le fonctionnement de la structure qui l'emploie.

Il participe à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie.

Il participe à des réunions de travail à caractère interdisciplinaire. Il participe à des réunions de travail à caractère partenarial.

3) Contenus de la formation :

Mobiliser les connaissances générales liées à l'animation sociale.

Mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes concernées par une perte importante d'autonomie.

Analyser les différents publics dans leur environnement.

Choisir des démarches adaptées aux différents publics.

Elaborer un plan d'action pour la conduite d'animation sociale.

Favoriser l'autonomie des personnes dans le groupe.

Réguler le fonctionnement du groupe.

Prévenir les comportements à risques pour l'intégrité des personnes.

Agir en cas de maltraitance dans une action d'animation.

Identifier les ressources et les contraintes de l'environnement professionnel.

Concevoir un projet d'animation sociale.

Définir les objectifs du projet d'animation sociale.

Organiser une action d'animation sociale à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local.

Travailler dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire.

Préparer l'évaluation du projet d'animation sociale.

Mettre en œuvre une action d'animation sociale.

Maîtriser les conduites professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'un support d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale.

Maîtriser les conduites professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'un support d'animation visant le maintien de l'autonomie de la personne.

Evaluer les actions d'animation conduites.

Communiquer oralement avec ses interlocuteurs.

Produire les différents écrits de la vie professionnelle.

Constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle.

Contribuer au bon fonctionnement de la structure.

Participer à l'organisation des activités de la structure.

Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.

4) Durée de la formation et modalités d'organisation :

La durée totale de la formation est de 1841h (819h en centre de formation et 1022h en entreprise).

Elle débute le 18 octobre 2021 et se finira le 18 novembre 2022

Les horaires sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h45.

Lieu : SPS l'école du Sport : 4 avenue du stade d'Eaux Vives 64320 Bizanos

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Le nombre de stagiaires prévu est de 8 minimums et de 20 maximums.

Une attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Leur diplôme est délivré directement par la DRJSCS (Direction Régionale de Jeunesse et sport et de la Cohésion sociale).

5) Qualité des formateurs :

Jean-Pascal ROMEUR, (doctorat en physiologie du sport), cours en anatomie et physiologie

Patrick CHASSERAY Coordinateur de formation (BPJEPS APT, AAN, CSAMAP)

Elsa EVENISSE (BESAPT)

6) Moyens et méthodes pédagogiques :

Les moyens pédagogiques sont :

- Matériels :
 - 3 salles de cours (50m², 50m², 20m²)
 - Vidéoprojecteur
 - Tableau blanc
 - Paper-Board
 - Ensemble du matériel de natation (frite, planche...)
 - Bassin d'Aquagym (10m x 15 m)
 - Bassin de natation (50m et 25m)

- Supports : Cours en ligne
Fichier à télécharger
Support bibliographique (article, revue...) Livre

Les méthodes pédagogiques sont :

- Technique : Face à face pédagogique
Travaux Dirigés (petit groupe)
Cours Magistral (toute la promo)
Tutorat (Elève par élève)
- Technique directe : Etude de cas QPACRE

7) Evaluation de la formation / sanction de la formation :

Des évaluations dites « formatives » sont prévues en cours de formation. Elles permettent de situer le niveau intermédiaire des élèves.

Ensuite dans les 2 derniers mois, les évaluations officielles commencent dont voici le référentiel :

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES

Les unités capitalisables constitutives de la mention « animation sociale » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « animateur » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document personnel écrit explicitant la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'animation sociale.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC 3 et UC 4 -

production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le DRJSCS ou le DJSCS, un document d'une vingtaine de pages distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, présentant son cycle d'animation intégré dans un projet. Ce projet est mis en oeuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'animations sociales et prenant en compte les démarches d'éducation populaire dans le champ de l'animation sociale.

- mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné auprès d'un groupe dans sa structure d'alternance professionnelle d'une durée comprise entre 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum face aux deux évaluateurs. Le candidat fait l'objet d'un entretien portant sur le document et sa séance d'animation, d'une durée de 45 minutes au maximum dont 15 minutes de présentation par le candidat devant deux évaluateurs.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE CAPITALISABLE 1	
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure
UNITE CAPITALISABLE 2	
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer en équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3 2-3-1 2-3-2 2-3-3	Evaluer un projet d'animation Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution

UNITE CAPITALISABLE 3	
UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE	
OI 3-1	Organiser, gérer et évaluer les activités
3-1-1	Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation de son action d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire
3-1-2	Intervenir en lien avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet défini par l'organisateur
3-1-3	Evaluer son action d'animation sociale
OI 3-2	Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale
3-2-1	Concevoir des démarches pédagogiques adaptées aux publics et aux contextes du secteur de l'animation sociale
3-2-2	Gérer la dynamique de groupe favorisant l'expression, le maintien de l'autonomie, la co construction et la relation sociale
3-2-3	Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche participative
OI 3-3	Accueillir les publics
3-3-1	Identifier et prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du public et les attentes des personnes visées par l'action d'animation sociale
3-3-2	Organiser l'espace et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie, et le respect des différents rythmes de vie de chaque personne
3-3-3	Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la mise en relation des personnes et des groupes
UNITE CAPITALISABLE 4	
UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIALE	
OI 4-1	Situer son activité d'animation sociale dans un territoire
4-1-1	Prendre en compte le projet de la structure, les ressources et les contraintes de l'environnement local dans un cadre réglementaire
4-1-2	Favoriser les relations avec l'environnement et l'interaction des publics avec celui-ci
4-1-3	Prendre en compte les intervenants professionnels ou bénévoles dans la conduite et dans l'évaluation de son activité d'animation sociale
4-1-4	Participer à des réseaux territoriaux d'acteurs sociaux, éducatifs et/ou culturels
OI 4-2	Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale
4-2-1	Maîtriser des supports d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale
4-2-2	Adapter les outils et techniques en particulier l'utilisation du numérique en respectant la sécurité physique et affective des publics et des tiers
4-2-3	Respecter la réglementation liée à l'activité
OI 4-3	Conduire les activités d'animation sociale
4-3-1	Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la participation, la socialisation et l'émancipation des publics
4-3-2	Concevoir et mettre en œuvre des situations individuelles et collectives favorisant le vivre ensemble : respect, partage, échanges et participation à la vie du groupe
4-3-3	Adapter son action d'animation aux capacités physiques et psychiques de la personne

Mis à jour le 20/07/2021